

Séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Valérien dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BOUCHER Cécile, Maire.

Date de convocation : Le 30 janvier 2026.

Présents : BOUCHER Cécile, CHARNOLÉ Yoann, COULAIS Guillaume, GACHIGNARD Cédric, JAUD Sonia, ROUX Olivier, HERVÉ Philippe, BODIN Guillaume, CHAUVIN Stéphanie, PORCHER Eva.

Excusés : POIRON Manuela, BOUGUÉ Raphaël, HEUZÉ Sophie, BOIDE Christian.

Absent : ROULLEAU Franck.

M Gachignard est nommé secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers : 15 Présents : 10 Votants : 10

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil du 17/12/2025.

Demandes de subvention:

MFR de Vouvant: Un élève habitant la commune de Saint Valérien est scolarisé dans cet établissement qui a adressé une demande de subvention au conseil municipal.

Le Conseil accepte de verser la somme de 50 € à la MFR de Vouvant par 10 voix sur 10 votants.

Association française du syndrome de Rubinstein-Taybi l'Olivier.

La commune de Saint Valérien avait prévu l'achat d'une gerbe suite au décès de M Moïse Bodin mais ce dernier avait faire part dans ses dernières volontés qu'il ne souhaitait ni fleurs ni couronnes pour sa sépulture mais la possibilité de faire un don à l'association française du syndrome de Rubinstein-Taybi l'Olivier.

M Guillaume Bodin est sorti de la salle et ne participe pas au vote.

Le Conseil souhaite verser la somme de 100 € à cette association (9 voix pour sur 9 votants).

Croix-Rouge française: L'antenne locale de Fontenay le Comte a adressé un courrier de remerciements au Conseil Municipal de Saint Valérien suite au versement d'une subvention.

Le club de basket souhaite remercier le Conseil pour le versement d'une subvention.

Projet de délibération: Modification des critères du RIFSEEP avec demande d'avis auprès du Comité Social Territorial.

La commune de Saint Valérien souhaite modifier le cadre du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Filière administrative (Rédacteurs territoriaux): Création du groupe 3 catégorie B.

Filière technique (Techniciens territoriaux): Création du groupe 3 catégorie B.

Avis favorable à l'unanimité pour transmettre cette proposition de délibération au Comité Social Territorial.

Ressources humaines: Remplacement de Mme Sylvie Coumaillau.

Mme Lucie Germain remplace actuellement Mme Coumaillau qui est en arrêt maladie, par le biais d'un contrat avec Multiservices Sud-Vendée. En accord avec Mme Germain, la commune de Saint Valérien souhaite lui proposer un contrat en CDD de 16 heures par semaine et ce, à partir de la fin des vacances scolaires soit le 2 mars 2026.

Approbation du Conseil Municipal par 10 voix sur 10 votants.

Eglise: Il est nécessaire que l'entreprise Bodet se déplace de nouveau afin d'actualiser son précédent devis. En effet, à la panne du moteur de volée de la cloche, s'ajoute un défaut dans l'alimentation électrique des cadrans.

Acquisition de la salle de «la clé des chants»:

L'acte notarié entre la commune de Saint Valérien et la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée a été signé le 30 janvier. Mme le Maire propose de réunir les présidents des associations communales afin de réfléchir sur les modalités d'utilisation de la future Maison des Associations.

Pour information les frais de notaire s'élèvent à 1536 € soit 768 € pour chacune des deux parties et les diagnostics obligatoires réalisés n'ont fait apparaître aucune réserve sur le bâtiment.

Camping des Rulières: Nouvelle demande préalable auprès du Conseil pour un permis d'aménager sur la parcelle ZH 12.

A la suite d'un courrier de la SARL des Rulières, une délibération favorable a été prise le 19/06/2024 afin d'autoriser une demande de permis d'aménager sur la parcelle ZH 12.

L'arrivée d'un nouveau gérant du camping, M Fabrice Legrand, rend caduque la délibération 37/2024 et une demande est adressée au Conseil par M Legrand afin de déposer un nouveau dossier auprès des services de l'Etat.

Mme le Maire reprend les points qui ont été présentés aux conseillers en 2024 et notamment le fait que la capacité d'accueil actuelle du camping (32 emplacements dont 29 chalets) est inférieure à la taille critique des structures comparables soit 50 emplacements. Ce seuil minimum permet de garantir la pérennité des petits campings ruraux (catégorie des moins de 70 emplacements). Pour cela, M Legrand souhaite aménager la parcelle ZH 12 (6300 m²) qui est adjacente afin de créer 27 emplacements supplémentaires.

La commune de Saint Valérien dépend du RNU (Règlement National de l'Urbanisme), il est donc nécessaire de demander une dérogation afin de rendre ce terrain constructible comme le permet l'article 111-3 du code de l'urbanisme.

M Legrand sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'autoriser à demander un permis d'aménager sur la parcelle ZH 12.

Le Conseil se prononce favorablement par 10 voix sur 10 votants.

Il apparaît important de soutenir cette activité touristique et économique sur la commune mais également de se rappeler la volonté des élus de l'ex Communauté de Communes du Pays de l'Hermenault qui sont à l'origine de la création du camping.

De plus, l'extension du site actuel pourrait engendrer des recettes fiscales supplémentaires pour la commune.

14 juillet 2026: Spectacle les «Ricochets». Organisation.

Suite à la proposition de Mme Sophie Heuzé, la candidature de la commune de Saint Valérien a été retenue pour accueillir l'un des spectacles proposés et financés par la Communauté de Communes dans le cadre du festival «les Ricochets en Territoire».

Deux réunions ont déjà eu lieu afin d'étudier la faisabilité sur le site du plan d'eau des Rulières et le cahier des charges a été présenté avec une répartition des tâches entre le service «Culture» de la CC et la commune.

Le spectacle d'une durée de 50 minutes sera organisé lors de la fête du 14 juillet 2026 à 18H30 au plan d'eau des Rulières et proposé gratuitement au public. La compagnie retenue est Barolosolo et elle présentera: «Duosoul'o»

L'animation musicale ainsi que les boissons et grillades pourront débiter à fin du spectacle.

Le feu d'artifice reste fixé à 23 heures.

Informations diverses et remerciements.

Mme le Maire souhaite remercier M Gachignard, M Legrand et M Palardy pour les travaux de préparation du raccordement à la fibre de la mairie (passage de gaines et câbles).

Ainsi que M Charnolé qui a aidé à l'installation de l'alarme dans l'atelier communal.

M Tim Kay adresse une demande au Conseil afin de créer une sortie de son terrain sur le parking communal du centre-bourg. Le Conseil accepte à l'unanimité.

La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) se réunira samedi 28/02 à **11** heures.